

qui est sûre et certainement non explosive, ne soit pas admise en Canada; dans ce cas, il faudrait en interdire l'usage, bien que l'on puisse la manufacturer dans le pays.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que la deuxième lecture soit remise à demain.

Le bill subit la deuxième lecture, est examiné en comité et rapporté.

LOI CONCERNANT LES SAUVAGES.

Sir JOHN A. MACDONALD. Je réclame l'indulgence de la Chambre en présentant le projet de loi (Bill no 174) du Sénat, à l'effet d'amender l'acte concernant les Sauvages. On m'a représenté que ce bill était nécessaire, par suite de certaines décisions rendues et de certains doutes qui se sont produits au Nord-Ouest. Je n'en lirai pas ici les différentes clauses, parce que j'ai montré le bill à mon prédécesseur (M. Mills) qui l'approuve, à l'exception d'une clause qui sera retranchée.

Le bill subit les première, deuxième et troisième lectures, et est adopté.

BANQUE DU HAUT-CANADA.

Projet de loi (bill no 171) à l'effet d'augmenter le montant mis à la disposition du gouverneur en conseil pour régler les réclamations contre la Banque du Haut-Canada. (Sir Leonard Tilley.)

Le bill subit la deuxième lecture, est examiné en comité, subit la troisième lecture et est adopté.

COMPAGNIE AMÉRICAINE DE TÉLÉGRAPHE ET DE CÂBLE SOUS-MARIN.

Lecture est donnée de l'ordre d'examiner les amendements faits par le Sénat au projet de loi (bill no 17) à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la compagnie américaine de télégraphe et de câble sous-marin.

M. CAMERON (Victoria). La compagnie refuse d'accepter un des amendements que je ne demanderai pas à la Chambre de rejeter, à cette époque avancée de la session. J'aime mieux retirer simplement le bill. Je fais cette motion uniquement parce que, en quelques mots, l'amendement fait par le Sénat mettrait la compagnie dans une position désavantageuse relativement aux autres compagnies de câbles sous-marins.

Je propose donc :

« Que l'examen des amendements faits par le Sénat au bill no 17, à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la compagnie américaine de télégraphe et de câble sous-marins, sont remis à trois mois. »

M. BLAKE. Je crois que mon honorable ami ne peut proposer de rejeter l'ordre venant du sénat. Pour atteindre son but, il ferait mieux de proposer que cet amendement soit examiné dans trois mois à partir de la présente date, puis faire une motion séparée pour le remboursement des honoraires.

Sir JOHN A. MACDONALD. Cela vaudrait mieux, je crois.

M. CAMERON propose :

« Que l'examen des amendements faits par le Sénat au bill No 17, à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la compagnie américaine de télégraphe et de câble sous-marin, soit remis à trois mois, et que les frais et honoraires payés pour ces amendements, soient remboursés, moins les frais d'imprimerie et de traduction. »

La motion est adoptée, et la Chambre s'ajourne à 2.35 a. m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 17 mai 1882.

Présidence de l'honorable JOSEPH GODERIC BLANCHET.

La séance est ouverte à trois heures.

PRIÈRE.

RÉMUNÉRATION DES MESSAGERS.

M. ROYAL. Avant qu'on en soit à l'ordre du jour, je désire signaler à la bienveillante considération du gouvernement certaines réclamations qui, selon moi et d'autres députés, ont été négligées. Je veux parler des plus humbles employés de la Chambre, les messagers. Pendant la présente session, nous avons songé à rémunérer très largement, mais sans excès, nos employés civils des catégories des plus élevés. Nous n'avons pas négligé les sous-chefs de départements. Nous avons voté des crédits très suffisants pour toutes les catégories d'employés, dans les divers départements du service civil; mais je crois que nous avons, jusqu'à un certain point, je ne dirai pas négligé, mais oublié les réclamations d'une catégorie fort intéressante de nos employés. C'est peut-être parce que ce sont les plus humbles d'entre tous. Je crois que nous ne devons pas clore les travaux de cette session sans essayer de signaler à l'attention du gouvernement les réclamations de ces employés. Ils sont maigrement payés, puisqu'ils ne reçoivent que \$200 pour la session. Cette session a duré près de cent jours, en sorte que leur salaire ne se monte qu'à la faible pitance de \$2 par jour, sur laquelle ils doivent payer leurs dépenses et s'habiller convenablement. Au Sénat, les mêmes employés, ont le service est beaucoup moins onéreux, reçoivent \$250 pour la session.

Si l'on considère aussi que les pages reçoivent \$1.50 par jour, les réclamations des messagers ne devraient pas être ignorées, surtout au moment où le trésor public regorge et où le gouvernement, avec une prodigieuse générosité, pourvoit à tous les besoins du service public. Je parle d'une manière fort désintéressée, parce que le Manitoba est trop éloigné d'Ottawa pour faire nommer messagers des gens de cette province. Je suis sûr que nos amis de l'opposition s'uniront à moi pour représenter au gouvernement les droits que les réclamations des messagers ont à sa favorable considération.

M. WHITE (Hastings). Je crois que la Chambre des Communes devrait payer à ses messagers le même salaire que le Sénat paie aux siens. Les nôtres ont trois fois plus d'ouvrage. Ils restent ici pendant cent jours environ, paient leur pension et autres dépenses, et ne peuvent emporter chez eux qu'une faible somme. Une autre catégorie d'employés qui travaillent beaucoup, sont nos employés saisonniers.

Il n'y a pas, dans l'édifice, d'employés qui nous donnent un plus grand nombre d'heures de travail; et je crois qu'en outre de leurs trois dollars par jour, on devrait leur accorder une gratification de \$50. Je crois que personne ici, pas plus qu'au dehors, n'y trouverait à redire. Ces employés travaillent quelque fois de huit ou neuf heures du matin, jusqu'à deux ou trois heures du matin le jour suivant.

J'espère que le gouvernement voudra bien leur accorder cette gratification; je crois que personne ne s'y opposera, et, comme dit l'honorable député de Niagara, dans un an, quelque gouvernera le pays pourra rendre cette augmentation fixe et l'inscrire au budget.

M. BERGERON. J'approuve entièrement ce qui vient d'être dit. Je ne vois pas pourquoi nos messagers qui travaillent dix fois plus que ceux du Sénat, ne seraient point payés autant que ces derniers.